

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Droit-a-l-education-que-fait-le-ministre>



école & société

Droit à l'éducation : que fait le ministre ?

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 7 septembre 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La Défenseure des droits a pointé, dans un communiqué du 31 août, de nombreuses situations dans lesquelles plusieurs milliers d'enfants rencontrent des difficultés pour accéder à l'école. Le SE-Unsa s'inquiète de voir que le ministre ne semble pas s'en préoccuper, restant obnubilé par quelques centaines d'abayas.

Lycéens sans affectation

Dans son communiqué, la Défenseure s'est d'abord inquiétée de la situation des lycéens sans affectation. Ils étaient 18 000 à la rentrée 2022. Cette problématique résulte des défauts d'anticipation dans la prévision des effectifs. Cette année, plusieurs élèves étaient toujours sans affectation à une semaine de la rentrée.

Enfants en situation de handicap privés de leurs droits

L'inclusion des enfants en situation de handicap a été également rappelée. Malgré les annonces, la réalité se heurte à un important manque d'AESH. Cela nuit à l'accompagnement des élèves que ce soit sur les temps de classe ou à la cantine. Certains d'entre eux voient ainsi leur temps de scolarisation diminuer, voire disparaître.

Enfants en situation de précarité privés d'école

La Défenseure dénonce les situations d'enfants vivant dans des hôtels sociaux ou des habitations précaires et qui ne sont pas inscrits à l'école à défaut de pouvoir fournir un justificatif de domicile. Elle alerte également sur le décrochage scolaire des enfants du voyage.

Mineurs étrangers

Le manque de places dans les UPE2A entrave la prise en charge des mineurs étrangers, beaucoup attendant plus de 6 mois avant de pouvoir être scolarisés.

Enfants ultramarins

Le cas des territoires ultramarins, à l'image de Mayotte dont le nombre de mineurs non scolarisés est estimé à 15 000, montre un problème de non accès à l'éducation qui perdure depuis de nombreuses années. En Guyane, les fermetures de classes et les problématiques de transports scolaires rendent la scolarisation des enfants préoccupante.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa s'inquiète de toutes les situations pointées par la Défenseure des droits. Il considère que tous les enfants doivent pouvoir bénéficier de la meilleure scolarité possible et que leur droit à la scolarisation est primordial. Pour ce faire :

- Des UPE2A en nombre suffisant doivent être ouvertes.
-

Droit à l'éducation : que fait le ministre ?

Des moyens de remplacements supplémentaires doivent être prévus afin qu'aucun lycéen ne soit laissé de côté.

- Des AESH en nombre suffisant, formés et mieux rémunérés doivent permettre une meilleure prise en charge des élèves en situation de handicap.
- La formation des enseignants doit permettre de mieux accompagner tous les élèves quel que soit le profil de ces derniers.

Le SE-Unsa déplore enfin que le ministère agite l'étoffe des abayas sur les ondes pour 300 élèves concernées tandis que plusieurs dizaines de milliers d'enfants se retrouvent sans école.